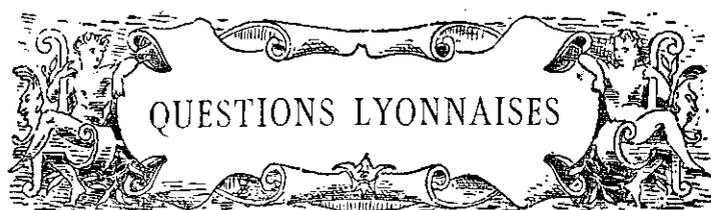


# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



## LE QUARTIER DE LA NOUVELLE GARE DES BROTEAUX

L'ouverture de la nouvelle gare des Brotteaux, annoncée comme prochaine, appelle à nouveau l'attention sur la transformation du quartier et le lotissement des vastes terrains qu'il s'agit d'aménager entre le boulevard des Brotteaux, le cours Vitton, le cours Lafayette et le chemin de fer.

La *Construction Lyonnaise* se félicite d'avoir donné naissance à un mouvement en faveur d'une meilleure utilisation des terrains, à laquelle la Municipalité semble s'être ralliée, en dépit du projet qu'avait fait établir M. Augagneur.

La preuve de l'intérêt qui s'attache à cette question, dont la solution peut paralyser l'essor d'un quartier neuf ou aider à son développement, selon que la Ville s'en tiendra à un plan étriqué ou à un lotissement rationnellement conçu, nous est encore donnée par la lettre suivante et par le plan qui l'accompagne, dont nous remercions les auteurs de nous avoir donné communication.

A Monsieur le Directeur  
de la *Construction Lyonnaise*,

Depuis quelque temps, le Maire de Lyon, M. Herriot et le Conseil qu'il a l'honneur de présider, semblent avoir pitié de la corporation du bâtiment, et être désireux de faire cesser la crise qui l'étouffe depuis plusieurs années.

La presse locale tout entière se fait l'écho des idées émises à l'Hôtel de Ville, et le bruit qu'elle fait tinte agréablement aux oreilles de tous ceux qui vivent de la construction.

Le quartier à créer au droit de la nouvelle gare des Brotteaux, la construction de nouveaux groupes scolaires, celle des abattoirs, du grand Lycée d'internes, de l'Hôtel-Dieu, de l'Hôpital, de la Charité, de la Manufacture des Tabacs, et comme conséquence la création de nouveaux quartiers sur les emplacements de ces monuments, l'Hôtel des Postes ; tout cela forme un ensemble de compositions qui fait sauter les cerveaux jeunes et vieux, et impressionne ceux qui se sont intéressés à l'embellissement de notre ville. Je suis de ceux-là, tout ceci m'a remis en mémoire le projet que je viens de revoir, hélas ! avec mélancolie : l'assainissement de la presqu'île lyonnaise, auquel j'avais collaboré en 1881 avec le regretté G. André et M. Carrel, et que vous avez édité en 1882.

Ces projets aussi parurent fantastiques et, malgré la possibilité de les exécuter par tronçons et la demande que nous fîmes d'en adopter seulement les grandes lignes, le Maire Gailleton, nous renvoya à nos chères études... Nous étions partis trop tôt.

La transformation du quartier Grôlée survenue quelques années après a détruit l'une des deux parties essentielles de nos projets en empêchant à tout jamais la grande artère reliant le Rhône et la Saône, dans l'axe de la nouvelle Préfecture et du Palais de Justice.

Il ne reste plus d'exécutable aujourd'hui que la seconde partie essentielle, la rénovation du quartier des Célestins,

et encore est-elle rendue difficile par l'installation de l'usine électrique de la Compagnie du Gaz et la construction projetée d'un groupe scolaire place des Jacobins.

Il serait grand temps cependant, de réunir la place des Célestins à la place Bellecour et à la place des Jacobins, pour déboucher ce quartier, et lui donner les moyens de circulation qui lui manquent tout à fait.

L'Hôtel des Postes pourrait alors être construit dans un temps assez court sur l'emplacement de l'Hôtel de l'Europe, devenu plus central par la création de nouvelles voies de communication.

Nous demandons aujourd'hui l'hospitalité de vos colonnes à un projet que nous avons dressé mon fils et moi pour la création du nouveau quartier de la gare des Brotteaux.

Votre campagne a porté ses fruits, et vous nous avez laissé entendre dans votre dernier numéro que rien n'était encore décidé en haut lieu à ce sujet.

Vous avez publié dans votre numéro du 16 octobre dernier le projet de la voirie et deux autres présentés l'un au nom de la Société Académique de Lyon par MM. Desjardins, Giroud et Thoubillon, l'autre par votre rédacteur Sined, ce sont les seuls que nous connaissons.

Nous avons trouvé que ces plans avaient un inconvénient très souvent reconnu dans le tracé des rues de notre ville : celui de trop multiplier leur nombre au détriment des îlots. Les cours deviennent ainsi trop réduites, insuffisamment éclairées et aérées, et inutilisables pour le commerce et l'industrie : le parti des rues peu nombreuses et larges, avec grands îlots, permet la création de grands hôtels et établissements, monuments administratifs, etc.

Guidés par ces principes et par la convergence à l'axe de la gare des artères déjà existantes (le boulevard du Nord, la rue Moncey, le cours Lafayette), nous avons été amenés à adopter la forme en éventail. Elle permet le prolongement en ligne droite de la rue Moncey en delà de la nouvelle place, la suppression des prolongements du boulevard Pommierol qui ferait double emploi avec le boulevard des Brotteaux. Les tramways y trouveront une circulation facile et dégagée de quelque côté qu'ils viennent.

Ce projet a, avec celui de la Voirie, les différences essentielles suivantes :

Il a 13 îlots au lieu de 18.

1.600 mètres de longueur de rues au lieu de 2.250.

34.000 mètres carrés de place et avenues au lieu de 15.000.

Cette surface de 34.000 mètres carrés peut paraître énorme, mais elle est encore moins grande que le 35.700 de la place Carnot, non compris le cours du Midi qui en a 72.000.

Si l'on considère que le trafic de la nouvelle gare ira toujours augmentant et que les besoins de la circulation seront de plus en plus intenses, la grandeur relative de la place et la largeur des rues ne paraîtront pas exagérées, bien au contraire.

Veuillez agréer, etc.

ED. BISSUEL.

Lyon, le 12 février 1908.

Afin de mieux montrer la supériorité du parti proposé par MM. Bissuel, sur le projet mesquin élaboré, il y a quelques années, par la Ville, nous publions à nouveau celui-ci, bien qu'il ait déjà paru dans nos colonnes.

Quand la Ville a voulu dresser le plan du nouveau quartier, elle a posé à son service de la Voirie le problème à peu près sous cette forme :

« Les terrains appartiennent à la Compagnie P.-L.-M., aux Domaines, aux Hospices civils et à la Ville de Lyon.



« La somme des terrains que les unes et les autres devront consacrer aux rues et places qui seront incorporées à la Voirie urbaine devra être strictement balancée par la superficie des terrains que la Ville pourrait concéder en échange aux unes et aux autres, qui devront réciproquement opérer de la même façon pour la formation des masses à construire. »

Ce point de vue étroit pouvait-il convenir et donner un résultat satisfaisant ? Le plan adopté par l'Administration, alors que M. Augagneur était maire, et que nous mettons à nouveau sous les yeux de nos lecteurs, est là pour répondre. Il aboutit à un morcellement, à un véritable déchiquetage, contre lequel nous nous sommes déjà élevés, et qui ne satisfait ni l'esthétique, ni le normal développement de la circulation dont ce quartier aura à bénéficier.

Avec une apparence de raison, on allègue que le voisinage du Parc rend inutile la création d'une place spacieuse et que, d'autre part, on s'exagère l'importance du mouvement de voyageurs de la nouvelle gare. Nous laisserons de côté, aujourd'hui, la première partie de l'objection, nous nous sommes déjà maintes fois expliqués sur ce sujet. Un avenir très prochain répondra à la seconde question, et nous avons la conviction absolue que l'organisation des services de voyageurs de la gare des Brotteaux, telle qu'elle sera réalisée, amènera, avant longtemps, un trafic très intense dans ce quartier. Il y a donc impérieuse nécessité à prévoir d'ores et déjà des voies larges et des dégagements faciles que ne comporte pas suffisamment le projet de la Voirie. L'Administration municipale actuelle aurait donc grand tort de s'en tenir à ce qui a été prévu, et les bonnes dispositions qu'elle a manifestées pour y apporter les modifications nécessaires ne doivent pas se borner à un bon accueil platonique fait à la délégation de la Société académique d'Architecture. Elle doit prendre en considération le concours et les études de ceux qui, guidés par le seul souci des embellissements de la ville et des intérêts d'un quartier d'avenir, apportent leur contribution à la mise au point du lotissement de ces vastes terrains.

M. Edouard Bissuel est assez connu par sa longue pratique des affaires, par les importantes constructions où son talent s'est manifesté ; membre de la Société centrale des Architectes français, sa compétence et son mérite ont été, en outre, consacrés par les suffrages de ses confrères, qui l'ont appelé à la présidence de la Société académique d'Architecture, qui l'ont élu président d'honneur de l'Association provinciale des Architectes français, dont il avait été président actif de 1901 à 1904.

De sa collaboration avec son fils, M. Joseph Bissuel, architecte diplômé par le Gouvernement, est sorti le nouveau projet que publie la *Construction lyonnaise*. La supériorité sur ce qui a été proposé jusqu'à présent ressort de l'exposé qu'il en fait et du plan lui-même. On se représente aisément l'heureuse perspective que l'on aurait au sortir de la gare, la commodité de la circulation, le facile mouvement des tramways arrivant de l'un et l'autre sens, le débouché pratique des rues Louis-Blanc et Bossuet, en face chacune de deux rues nouvelles ; mais, ce qui constitue la valeur du projet, non plus seulement au point de vue des communications, mais à celui des constructions même et de l'esthétique, c'est le judicieux lotissement des masses à bâtir, dans lesquelles, au lieu de cours minuscules formant cheminées et inaccessibles au soleil et impénétrables à la lumière, il serait possible, sauf dans deux ou trois masses d'angles, de ménager de vastes cours, comme celles qu'imposent les Hospices dans la vente de leurs terrains des Brotteaux.

Nous appelons tout spécialement l'attention de l'Administration municipale sur le projet auquel nous avons grand plaisir à donner la publicité qu'il mérite, et nous espérons qu'il fera l'objet d'une sérieuse étude qui en permettra la réalisation.

CARNUTENSIS.

## UNE SALLE DE SPECTACLE PLACE MORAND

*La Rive Gauche du Rhône*, organe de défense des intérêts du canton de Villeurbanne, de la dixième circonscription, des troisième et sixième arrondissements de Lyon, signale à ses lecteurs un projet qui se prépare sous « le manteau de la cheminée de l'hôtel de ville de Lyon » et que nous reproduisons à titre d'information.

« La ville de Lyon va être dotée prochainement d'une nouvelle salle de spectacle.

« C'est une sorte de café-concert, dans le genre des Ambassadeurs de Paris, qui viendrait remplacer la monotone régularité des squares du côté sud de la place Morand.

« ... A tous les points de vue, on aurait pu choisir un emplacement plus propice, et qui ne vint pas détériorer la plus belle place, la seule un peu capable d'ornez notre sixième arrondissement.

« ... Rien n'eût été plus facile que d'utiliser, par exemple, au plus grand bien de tous, des pauvres en particulier, et sans nuire à personne, certains terrains vagues, appartenant aux Hospices, et que l'on eût très bien pu affecter à la nouvelle construction.

« En tout cas, une enquête de *commodo et incommodo* aurait dû précéder toute autre délibération. »

Sans discuter la combinaison financière qui nous est révélée comme peu avantageuse pour la Ville, ni mettre en cause aucune question de personnes, nous sommes convaincus que, malgré l'attrait d'un spectacle d'été, qui ne peut qu'être bienvenu à Lyon, la population ne manquerait pas de protester contre une aliénation de la place Morand, dont la transformation, entreprise il y a une quinzaine d'années et heureusement réalisée, constitue un des agréments les mieux réussis du quartier. Nous espérons qu'il se trouvera, au Conseil municipal, des défenseurs d'un de nos squares, trop peu nombreux dans la ville, pour sauvegarder ce riant oasis de verdure.

## LE VITRAIL PRIVÉ

En ce temps, où sévit sur le vitrail une violente crise, due à diverses raisons d'ordre économique et d'ordre politique, la maison Drevard aîné, fondée en 1896, quitte la rue du Bœuf, pour se transporter 10, quai Tilsitt. C'est un coup d'audace du nouveau directeur, M. P. Dubost, verrier spécialiste. La foi en son œuvre l'a incité, non seulement à prendre une succession, mais encore à agrandir les ateliers.

Restauration des anciennes verrières : riches mosaïques du XII<sup>e</sup> siècle, vitraux légendaires ou héraldiques, polychromies chaudes et profondes du XIII<sup>e</sup> siècle, grisailles à rebauts du XIV<sup>e</sup>, émaux du XVI<sup>e</sup>, c'est-à-dire la simplicité naïve, le mystère religieux comme la peinture en apprêt ? Assurément, avec une vive satisfaction, cela sera entrepris. Mais les occasions sont de plus en plus rares, et il ne se rencontre plus de commandes pour les églises ! Aussi, c'est à la décoration des appartements, des escaliers, des vestibules, des façades de maisons que M. Dubost entend se livrer tout entier, à la décoration domestique qui, en Suisse et en Allemagne, fut très répandue dès le XV<sup>e</sup> siècle.

Perfectionnant les procédés cédés par son prédécesseur et les mettant au point, grâce à l'expérience acquise dans sa fabrique de vitraux de Lausanne, il organise une exposition des plus attrayantes et des plus variées. Emaux opaques et translucides, panneaux décoratifs, enseignes sur un verre particulier, l'opaline, vitraux modernes où le verre américain s'allie harmonieusement avec les peintures sur verre ordinaire d'un dessin correct, splendides médaillons, tout ce qui est à la mode du jour, et les mille bibelots : lanternes, veilleuses, écrans, cache-lumières, artistiques et chaudement colorés, destinés à réjouir l'œil à chaque instant ; voilà le travail de la maison, sa condition d'existence.

Les vitraux d'église, sertis de plomb et assujettis par des barres et vergettes de fer, produisent un effet d'autant plus saisissant qu'ils sont à une plus grande distance. Mais, pour les vitraux d'appartement, pareil recul est impossible. En outre, quelle que soit la rigidité de l'armature, par suite des mouvements imprimés, soit pour l'ouverture, soit pour la fermeture des fenêtres, quelques déformations en résultent.

De là, l'ingéniosité de remplacer le plomb plastique par des tiges de cuivre résistantes, aux courbes capricieuses et d'une belle coloration. C'est une spécialité fort intéressante que le montage sur cuivre, d'une application très heureuse, principalement pour les portes de communication, qu'elles soient munies de vitraux ou de glaces Louis XVI à biseau. Dans ce dernier cas, sans nuire à la propagation des ondes lumineuses, le cuivre à souder à l'étain, qu'on rend invisible, permet la multiplicité des biseaux au point d'obtenir des petits cabochons du plus merveilleux effet.

Autre spécialité non moins importante. Frappée par les rayons directs du soleil, la verrière qu'elle soit de style archaïque ou « modern-style », toujours séduit par la coloration des verres, aussi bien que par les délicatesses des émaux translucides, ainsi vus dans leurs plus infimes détails. Alors, la lumière se métamorphose en éclats de joyaux de couleur. Mais, au jour discret des vestibules, combien s'amoindrit la richesse des tons ! Là, des émaux opaques, réfléchissant en tous sens la faible lumière reçue, constituent un agréable décor, où le sujet apparaît nettement sur le fond de verre. De splendides spécimens, parfaitement exécutés, ont été placés à côté des essais nécessairement frustrés — les tentatives de M. Drevard — disent les promesses de l'ornement de notre « home » et proclament la puissance des ressources du verrier.

Depuis que l'emploi du fer s'est généralisé dans la construction, la terre cuite et le grès émaillé servent de remplissage naturel entre les montants traversés et croisés, remplaçant avec avantage les pâtes et les staffs ; enfin, la céramique apporte sous notre ciel, trop souvent brumeux, un peu d'éclat et de gaieté. Eh bien ! Les émaux sur opaline vont disputer au grès la gloire d'embellir les façades extérieures. Quant à la durée, ceux-là présentent un grand avantage sur celui-ci. En effet, l'opaline et l'émail, deux espèces de silicates, se pénétrant intimement à la température de vitrification, ne forment, après refroidissement, qu'une seule substance à cohésion moléculaire définitive. C'est certain, le verre n'est nullement poreux, et on n'en peut pas dire autant du grès. Par suite, aucune fissure à craindre, aucune détérioration par la gelée pour les panneaux extérieurs en opaline émaillée, aucune humidité persistante pour les salles de bain.

Non. Le vitrail n'a pas été à toutes les époques une « œuvre de foi », il n'a pas toujours été essentiellement religieux, et, moins naïf qu'aux siècles de sa prospérité, transformé pour d'autres besoins, quel qu'il soit, vitrail à médaillons, vitrail en mosaïques, en cives, ou encore de style anglo-saxon, il s'élève jusqu'à l'art véritable et se trouve à sa place dans nos confortables demeures.

A. TUOTIOP.

## Les Carrières de Crémieu (Isère)

Ce qui frappe, à Lyon, l'étranger qui observe et cherche à s'instruire, ce sont les procédés de construction et la manière d'édifier les hauts immeubles si différents des procédés employés dans la région parisienne et dans d'autres parties de la France : la cause en est aux matériaux dont la région lyonnaise est si abondamment pourvue. A la brique et aux matériaux fournis par l'industrie, la préférence est, chez nous, donnée à la pierre. Qu'il s'agisse de blocs volumineux pour les façades, de dalles colossales pour les piliers ou de moellons, tout nous arrive avec facilité, grâce à la proximité des pays d'extraction et à nos voies fluviales.

Il existe, à Crémieu, d'importantes carrières fournissant de la pierre mureuse et des moellons d'excellente qualité. La pierre qu'on extrait de cette localité est très dure, non gélive, avec module de quartz très litée (lits horizontaux et non terreux), présentant des bancs qui permettent de faire des rangs de maçonnerie de 25 à 30 centimètres d'épaisseur. Sa densité est de 1.700 kilogrammes environ au mètre cube, et

sa résistance approximative de 80 kilogrammes au centimètre carré.

Une des meilleures preuves de ses qualités est l'emploi qui en a été fait, de 1882 à 1887, pour toutes les fondations et sous-sols des magasins militaires édifiés à cette époque sur l'avenue Félix-Faure, ainsi que par le Génie militaire pour le fort de Genas ; le certificat, délivré le 23 septembre 1887, par le Chef du Génie militaire, atteste une fourniture d'environ 15.000 mètres cubes de moellons, et signale que cette pierre s'est bien comportée, qu'elle est très résistante, non gélive et que les assises qu'elle présente la rendent éminemment propre aux constructions de voûtes. Elle a également été employée depuis en grande quantité pour la construction de nombreuses maisons du quartier Grôlée.

Les carrières de Crémieu sont reliées, par un embranchement industriel, à voie normale, de 1 kilomètre de longueur, à la gare de Crémieu (32 kilomètres de Lyon) ; les wagons sont chargés directement au moyen d'une estacade toute installée dont le niveau arrive à la hauteur de leur plate-forme. Elles ont 30 mètres de hauteur environ, sur un développement de près de 250 mètres : l'extraction est très facile et peut se faire sans presque recourir à la poudre.

La découverte est de 3 mètres environ, et on peut approximativement évaluer à 450.000 mètres le cube à exploiter.

Nous apprenons que M. Minssieux, notaire à Crémieu, est chargé de mettre prochainement à affermer ces carrières, où se trouve un pavillon contenant plusieurs pièces et pouvant servir d'habitation au chef de chantier, ainsi que les terres et pâtures y attenantes, le tout de la contenance de 1 hectare 50 ares environ. Nos lecteurs trouveront auprès de lui tous renseignements utiles sur cette intéressante entreprise.

## BUREAU DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS de Lyon

La Chambre syndicale des Entrepreneurs de Bâtiments et de Travaux publics de Lyon a procédé de la façon suivante au renouvellement de son bureau pour l'exercice 1908 :

*Président d'honneur* : M. C. BERLIE, rue Paul-Chenavard, 2.

*Président* : M. C. PÉTAUIT, rue Boileau, 124 bis.

*Vice-présidents* : MM. F. COCHET, chemin de Pierre-Bénite, n° 50, à Oullins ; A. SÉON, place Neuve-Saint-Jean, 2.

*Trésorier* : M. V. BUTIN, rue Palais-Grillet, 13.

*Secrétaire* : M. J. JULLIEN, rue Sainte-Jeanne, 11.

L'inexorable règlement ne permettait pas de renouveler à M. Berlie son mandat de président de la Chambre syndicale des entrepreneurs ; les trois ans qu'il a passés à la tête de cet important groupement ont été marqués par une activité féconde en heureux résultats ; en attribuant à M. Berlie la présidence d'honneur, les Syndicats ont voulu lui donner un témoignage de leur gratitude pour son zèle infatigable, pour son dévouement éclairé à la cause commune : il a marqué d'une empreinte durable des fonctions que de moins épris du bien général des corporations du bâtiment auraient pu considérer comme purement honorifiques. Il convient donc de le saluer d'une mention particulière et d'espérer que son expérience, son concours et son influence resteront acquis à la Chambre syndicale. Comme président de la Fédération régionale de l'Est et du Sud-Est, M. Berlie servira encore utilement les vastes intérêts de l'Entreprise : les Syndicats font preuve d'une juste compréhension de leurs intérêts en appelant et en maintenant de tels hommes à leur tête.

*La Construction lyonnaise* adresse au nouveau président et aux membres du bureau, qui ont à partager avec lui la tâche qui leur est dévolue, ses sincères félicitations pour le choix fait de leurs personnes ; nul doute qu'ils ne le justifient en continuant la marche en avant dans laquelle est entrée la Chambre syndicale lyonnaise.

## LA SÉCURITÉ DES PAIEMENTS DANS LES INDUSTRIES DU BÂTIMENT

Il arrive que des particuliers, possesseurs de terrains, entreprennent d'y édifier des constructions sans posséder les capitaux nécessaires pour en régler la dépense, et ont recourus à l'hypothèque pour se procurer des fonds parfois insuffisants. Contre cette atteinte de la maladie de la pierre, à laquelle ils fournissent un aliment dont on ne saurait leur faire grief, puisque c'est leur raison d'être, les entrepreneurs, qui ont imprudemment engagé leur travail et leurs capitaux, sont sans recours et sans protection suffisants, puisque, le plus souvent, l'incapacité de paiement ne se manifeste que lorsque les travaux sont déjà terminés. Les renseignements dont s'entourent les plus prudents suffisent-ils toujours à les mettre à l'abri d'une éventualité de perte ? C'est ce que ne pensent pas les Allemands ; aussi, le Parlement de leur pays a-t-il été récemment saisi d'un projet de loi relatif à la sécurité des paiements dans les industries du bâtiment, projet déjà adopté par le Conseil fédéral.

En voici les grandes lignes :

« Toute personne qui veut faire bâtir doit, au préalable, en faire la déclaration au bureau cadastral.

« Cette déclaration peut n'être pas exigée lorsqu'un dépôt en argent ou titres équivalant au cinquième des frais prévus de construction a été fait pour servir de cautionnement. Sans la déclaration ou le dépôt, l'autorisation de bâtir ne doit pas être accordée par la police compétente. Une condition importante de laquelle dépend aussi cette autorisation, c'est que les hypothèques et charges imposées sur le terrain ne doivent pas dépasser la valeur de ce terrain lui-même. Par une réserve faite sur la déclaration présentée au bureau du cadastre, les créanciers ayant fourni les sommes destinées à la construction, ainsi que les entrepreneurs, ont le droit de première hypothèque sur ladite construction.

« Si le bureau de police pour le bâtiment ne voit aucun inconvénient à ce qu'une construction soit élevée sur le terrain choisie, il doit, par un arrêté, rendre sa décision publique.

« Dans le délai de deux mois après cette publication, les créanciers peuvent présenter leurs réclamations au bureau des hypothèques et en recevoir une attestation. Si, dans le délai fixé, aucune réclamation n'est présentée, la déclaration est close et les sommes dues sont hypothéquées sur le terrain à bâtir. Si un cautionnement est déposé, il sert de sûreté à la place du terrain. »

La corporation des entrepreneurs allemands est partisan de ce projet, destiné à mettre un frein à la fureur de spéculation sur terrains et constructions ; elle a, néanmoins, formulé un certain nombre de vœux destinés à y apporter quelques modifications de détail.

Mais s'il y a, en France, quelque chose à faire dans cette voie de protection, il ne semble pas que nous puissions nous accommoder du remède proposé chez nos voisins. En voulant sauvegarder les intérêts des entrepreneurs, le projet allemand apporte une restriction à la faculté de tout citoyen de pouvoir devenir propriétaire ; il y aurait lieu, néanmoins d'édicter, par des lois, certaines conditions à remplir par les propriétaires qui veulent édifier des constructions, afin de sauvegarder, par une protection efficace, les intérêts des entrepreneurs qui, de bonne foi, s'engagent dans des travaux dont ils sont en droit d'attendre la rémunération.

## AVIS

Nous prions Messieurs les Architectes auteurs de projets, de travaux communaux de nous faire parvenir un exemplaire des affiches annonçant les mises en adjudication. L'insertion en est faite gratuitement.

## HONORAIRES DES EXPERTS

On sait combien les experts ont de peine à se faire régler leur note d'honoraires, et la longueur du délai entre le dépôt de leur rapport et le moment où ils sont remboursés de leurs frais et payés des sommes qui leur sont dues. Le Président d'un tribunal ne délivre l'exécutoire de taxe que lorsque le procès est terminé, et que le jugement définitif, en appel, s'il y a lieu, a été rendu, ce qui arrive souvent trois ans après la fin des opérations d'expertise. Le tribunal d'Amiens vient de rendre un arrêt tendant à modifier ces habitudes si constantes dans les Tribunaux de la région du Sud-Est. Il en résulte que :

Les experts étant les mandataires des parties ont contre elles une action solidaire pour le paiement de leurs honoraires (C. C., 1202, 2200, C. Proc. civ. 319).

Si l'une des parties décède au cours de l'instance, l'exécutoire de la taxe peut être délivrée solidairement contre ses héritiers (C. C., 1220, 1221, 2249, C. Proc. civ. 319).

Les experts ne sont pas tenus d'attendre la solution du litige pour faire taxer leurs honoraires et en toucher le montant ; ils y ont droit dès le dépôt du rapport (C. Proc. civ. 319).

Le jugement qui commet des experts constitue un titre authentique en vertu duquel peut être ordonnée l'exécution provisoire du jugement qui statue sur l'opposition à taxe de leurs vacations (C. Proc. civ. 135).

On sait que la taxe des experts a été fixée par le troisième décret du 16 février 1807. D'après ce document, le tarif des frais et dépens pour les Cours de Lyon, Bordeaux, Rouen et Bruxelles, est le même que celui qui est applicable au ressort de la Cour d'appel de Paris et qui fait l'objet du premier décret du 16 février 1807.

Récemment, le Tribunal civil de Bourg-en-Bresse a eu à statuer sur ce point de droit : un expert habitant Lyon et nommé par le président du Tribunal civil de Bourg doit-il bénéficier du tarif applicable à Lyon ou être rémunéré selon le tarif applicable au ressort du Tribunal de Bourg ? S... faisait opposition à la taxe appliquée et, dit le jugement,

« Attendu que cette opposition est régulière dans la forme et doit être accueillie.

« Attendu qu'au fond elle est basée : sur ce que les sommes de 0 fr. 60 et de 8 francs, réclamées par F... pour prix de ses voyages et vacations doivent, aux termes mêmes du tarif de 1807, être ramenées aux chiffres de 0 fr. 45 et 6 francs.

« Attendu que le premier décret du 16 février 1807 a rapport au tarif des frais et dépens pour le ressort de la Cour d'appel de Paris ;

« Attendu que dans le Livre II, chapitre vi, ce décret stipule que la taxe des experts sera, dans le ressort, savoir :

« De 8 francs par vacation et 6 francs par myriamètre, dans le département de la Seine, et de 6 francs et 4 fr. 50 dans les autres départements ;

« Attendu que le troisième décret du 16 février 1807 a rendu commun aux cours de Lyon, Bordeaux, Rouen et Bruxelles, le tarif des frais et dépens pour le ressort de la Cour d'appel de Paris, objet du premier décret ;

« Attendu qu'il n'existe aucune contradiction entre ces deux décrets ; que le premier n'a trait qu'au ressort de la Cour de Paris et aux départements qui en dépendent, alors que le second a trait aux autres Cours d'appel et aux Tribunaux qui en dépendent ; que dans l'article 159, ce décret qui règle le tarif des frais et dépens de la Cour d'appel de Paris, fixe le tarif des experts dans le département de la Seine, d'abord, dans les autres départements ensuite ; que ces mots « les autres départements » s'appliquent sans conteste, non à tous les départements français, mais aux autres départements du ressort ; que la lecture du surplus du chapitre et de l'article 3 du troisième décret du 16 février 1807 ne laisse aucun doute à cet égard ; qu'en effet, dans le même chapitre et dans les articles suivants, on voit, indifféremment employées, les expressions de « à ceux de Paris », « à ceux des départements » et à Paris, dans les Tribunaux du ressort ;

« Qu'en outre, dans l'article 3 du troisième décret du 16 février 1807, on lit : « dans tous les autres Tribunaux de première instance et Justices de paix, le tarif des frais et dépens sera le même que celui décrété pour les Tribunaux de première instance et la justice de paix du ressort de la Cour de Paris autres que ceux établis dans la Capitale » ;

« Attendu qu'il en résulte nettement que le tarif applicable à F... est celui de la Cour d'appel de Paris et que c'est à bon droit qu'il lui a été passé en taxe 8 francs par vacation et 6 francs par myriamètre ;

« Par ces motifs,

« Le Tribunal statuant en matière sommaire et en dernier ressort, etc., etc. »

(Audience du 3 nov. 1905, présidence de M. Berriat, président.)

Il nous a semblé intéressant de réunir ici ces textes dont l'application peut être si souvent utile à nos confrères de Lyon et de la région. Il est toujours bon d'être fixé sur son droit et de pouvoir facilement en établir les bases solides.

F. FRANÇON.

## LE CLOITRE DE SAINT-JEAN A LYON

SA SITUATION, SES REMPARTS, SES PORTES, SES TOURS,  
SON SYSTÈME DE DÉFENSE<sup>1</sup>

Le plus ancien document faisant mention du cloître de Saint-Jean est la lettre adressée par Leydrat, évêque de Lyon, à l'empereur Charlemagne, pour l'informer sur la réorganisation du clergé, la restauration des églises, dévastées au siècle précédent par les Sarrasins, et la construction de nouveaux édifices religieux : *claustrum quoque clericorum ita construxi, in quo nunc omnes, sub uno conclavi, manere noscuntur.*

Ce cloître fut édifié vers 814, ce n'était point encore un cloître fortifié mais une humble clôture renfermant les habitations des desservants de l'Église, l'école des clercs et la nouvelle maison épiscopale.

Aucun document ne nous fixe sur la situation exacte et l'étendue de ce premier cloître; ce que la lettre même de Leydrat paraît mettre hors de doute, c'est que « la plus grande église de la cité qui est dédiée à saint Jean-Baptiste » s'y trouvait également renfermée.

Adossé à cette enceinte, du côté septentrional, s'élevait le cloître de Saint-Etienne où les « Frères de Saint-Etienne » chantaient les louanges de Dieu dans la petite cathédrale d'alors.

Ce furent ces deux cloîtres qui plus tard, réunis en un seul, formèrent le grand cloître fortifié.

Ce grand cloître fut fréquemment envahi et détérioré au cours des luttes du moyen âge.

En 1162, Gui II, comte de Forez, alors en guerre avec l'archevêque Héraclius de Montboisier, s'étant rendu maître de la ville de Lyon, le dévasta entièrement.

Ce fut de 1165 à 1179 sous l'administration de l'archevêque Guichard qu'il fut entièrement et solidement restauré.

Cette vaste enceinte a subsisté à peu près intégralement jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

Ses limites étaient alors, au nord, la rue Porte Fro (aujourd'hui rue de la Bombarde), au couchant la rue de la Bom-

barde (aujourd'hui rue Tramassac). La rue Pisse-Truye la bornait au midi, et la face orientale se mirait majestueusement dans la Saône qui lui faisait une ligne de remparts naturelle.

Les murailles, y compris la face sur la rivière, avaient un développement de 520 toises, elles avaient 3 pieds d'épaisseur ou 1 m. 65, leur hauteur variait entre 38 et 32 pieds, soit près de 10 mètres.

Lorsque l'archevêque Guichard reconstruisit le cloître, de grosses tours carrées étaient disposées à tous les angles : ces tours renfermaient les bois des hourds et les approvisionnements de projectiles; dans chacune d'elles un petit escalier très étroit conduisait au chemin de ronde.

Il n'existait plus sous François I<sup>er</sup> qu'une seule de ces tours, laquelle ne fut d'ailleurs abattue qu'au siècle dernier, elle se trouvait à l'angle de la rue Porte-Fro et de la rue de la Bombarde.

### LES PORTES DU CLOITRE

Le cloître avait six portes. Le soir, dès que l'homme de garde de Fourvières avait sonné de la trompe (*incontinenti post tubicinationem excubiae forverii*), le bâtonnier les faisait toutes fermer au moyen de fortes traverses, les guichets seuls restaient ouverts jusqu'à la nuit complète, moment où la sentinelle annonçait le couvre-feu; ils étaient alors fermés à clefs et espars et demeuraient ainsi jusqu'au troisième tintement de la cloche des matines, heure à laquelle ils étaient ouverts à nouveau.

Dès l'aube, le guetteur, du son strident de sa trompette, réveillait la cité endormie, le cloître ouvrait alors toutes grandes ses portes.

La principale de ses portes était la porte Fro... ou Frot, elle se trouvait au centre de la façade septentrionale.

Le nom de Frot (1358), Fro (1550) ou Froc (1700), signifie espace ouvert, place publique, et indique bien que, dans le principe, cette partie extérieure du cloître était découverte; d'ailleurs la nécessité de la défense obligeait d'en dégager les abords: il était nécessaire, d'une part, que l'ennemi fût vu d'assez loin et que, d'autre part, il ne se servît pas des habitations comme d'autant de remparts d'où, sans grand dommage, il pût accabler la petite place forte. La modeste église Saint-Alban et quelques maisons basses occupaient seules alors les abords de cette partie de l'enceinte.

Massive, plus large que profonde et munie de deux étages, c'est ainsi que les documents parvenus jusqu'à nous représentent la porte Fro, ou plutôt la tour Fro.

Le premier étage renfermait les treuils servant à lever et abaisser les herses; au deuxième étage, un double mâchicoulis en pierre, percé de meurtrières, protégeait l'entrée.

Couverte de « laves », sorte de pierres plates faisant office de tuiles, elle semblait indestructible.

La porte de Saint-Alban ou porte de Savoye (de Sabaudia) était située du côté de la Saône (*versus rodanam*); sur cette même face septentrionale, elle donnait accès à la « rue publique » qui traversait le port Saint-Jean et aboutissait à Saint-Pierre-le-Vieux.

La porte du Coter (1350), de Courre ou du Sablet s'ouvrait également à l'entrée de cette rue, mais sur la face méridionale du cloître; elle était adossée d'un côté à la maison de la trésorerie de l'autre à la maison de Cologniat ou archidiaconé.

<sup>1</sup> Extrait de la lecture faite en séance privée à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

Semblable aux autres portes du cloître elle avait 14 pieds de hauteur et 8 de largeur.

La porte de Thiers, ouverte sur la face méridionale en retrait, joignant les maisons du Doyenné et d'Albon, était en face la maison dite de Thiers. Deux autres portes s'ouvraient sur la face occidentale.

D'autres portes secondaires se trouvaient enfermées dans le cloître vis-à-vis et à une certaine distance des premières, elles étaient destinées à retarder l'entrée des assaillants au cas où ils se seraient engagés dans les étroits boyaux, bordés d'habitations, qui donnaient accès sur la grande place.

Du côté de matin, c'est-à-dire vers la Saône, un second rempart crénelé doublait celui placé directement au bord de la rivière à quinze toises plus en avant.

Deux portes y étaient pratiquées, l'une, la porte Saint-Romain, adossée à la maison de Cologniat, défendait la ruelle Saint-Romain, l'autre près la porte de Savoye s'ouvrait sur la ruelle qui fut plus tard la rue Sainte-Croix.

#### LES FORTIFICATIONS

Ce grand cloître était donc au XII<sup>e</sup> siècle une place vraiment forte.

Nous avons dit combien ses murs d'enceinte étaient robustes et épais.

L'effet produit contre des murs d'une telle épaisseur par les appareils de guerre de ce temps était à peu près nul, le bélier et la sape étaient les plus à redouter pour les assiégés, c'est alors qu'apparaît l'office des hourds.

De 5 pieds en 5 pieds se trouvaient, en dessous des merlons, des trous de hourds dans lesquels on introduisait de maîtresses solives traversant le mur et ressortant de chaque côté, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du rempart, d'environ 5 pieds; ces solives formaient le point d'appui du charpentage, elles étaient recouvertes par un plancher continu muni de trappes.

Un point des fortifications était attaqué, les défenseurs s'y portaient et ces trappes soulevées venaient sur l'assaillant des projectiles de toutes sortes, le mettant ainsi dans l'impossibilité d'approcher, malgré les chats, sortes de chariots recouverts de madriers et de peaux, dont il se servait pour se protéger.

Le manque de projectiles seul pouvait donner quelque répit à l'attaque.

Si abondantes que fussent les munitions, si le siège se prolongeait, les assiégés en étaient réduits à dépaver les rues, démolir les murs de clôture intérieurs, et se servir des briques et tuiles de leurs habitations pour forcer l'assaillant à s'éloigner du pied des remparts.

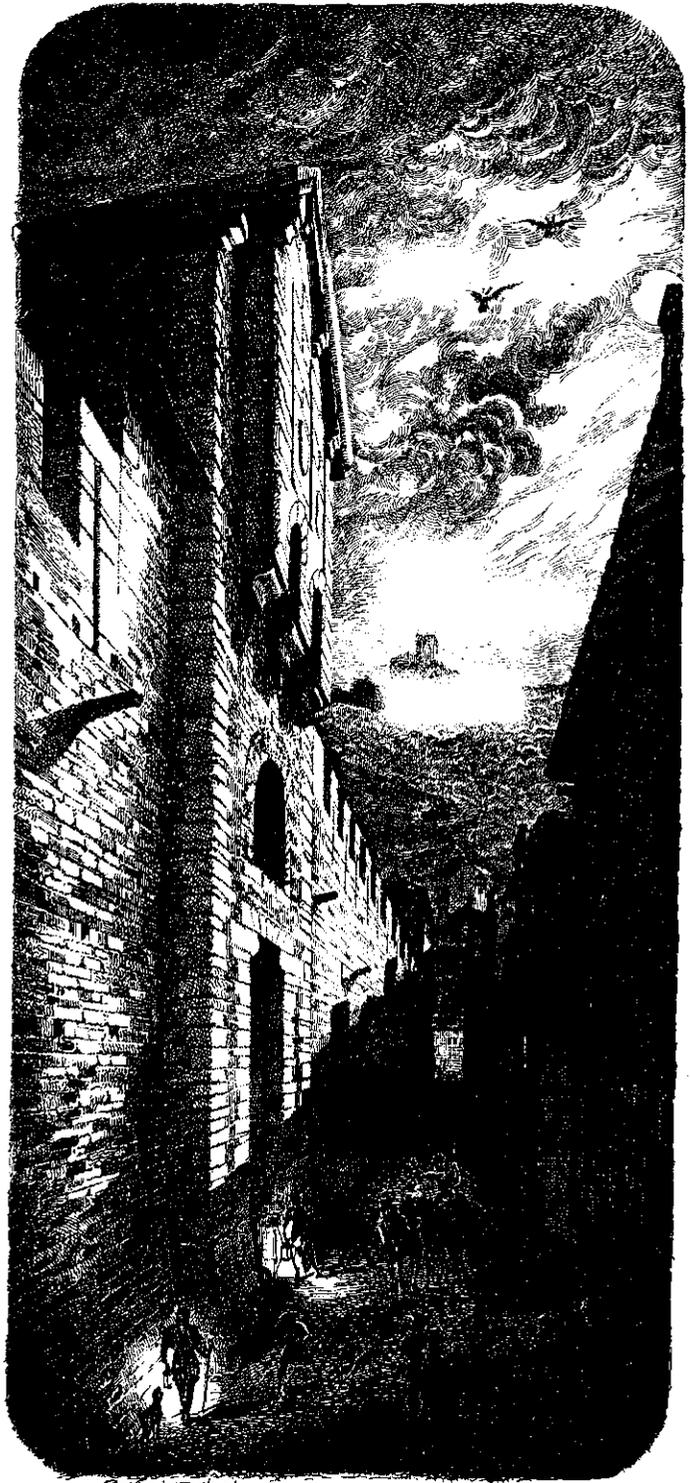
Pendant ce temps les balistes et trébuchets de l'ennemi projetaient sur les hourds des récipients remplis de matières incendiaires et les mangonneaux cherchaient à les écraser sous des quartiers de roc.

Un premier rang d'archers se postait dans les hourds surplombant le mur extérieur, un second rang se dissimulait derrière les merlons de pierre et ensemble ils accablaient l'ennemi de leurs traits.

A l'intérieur, des servants montaient les projectiles au fur et à mesure des besoins.

Parfois un beffroi solidement charpenté, recouvert de peaux

humides destinées à éviter l'incendie, s'approchait lourdement de l'enceinte, après que les engins de jet en avaient détruit les hourds et merlons, un pont levis s'abattait et une



#### LA RUE PORTE FRO

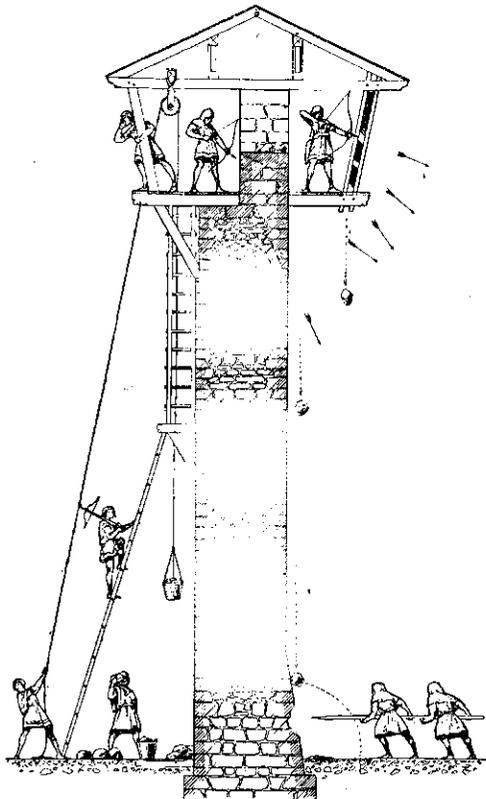
(Aujourd'hui rue de la Bombarde)

Défense du cloître vers le nord avec sa porte monumentale munie de mâchicoulis, cette porte était placée en face la rue du Palais du Gouvernement (aujourd'hui rue Saint-Jean). C'est par là que les grands cortèges entraient au cloître.

nuée d'assaillants décidés se répandait sur le chemin de ronde.

Mais, combien difficile cette attaque! Une fois sur le sommet des murailles, l'envahisseur ne trouvait devant lui qu'un

précipice, l'assiégé ayant rompu les échelles et, par surcroît, s'étant retiré dans les tours de droite et de gauche du point



#### COUPE SUR LE MUR DU CLOITRE SAINT-JEAN

Montrant l'impossibilité de l'approcher dans le cas d'approvisionnement suffisant de la défense. La partie supérieure en hourds de bois n'était installée qu'en cas d'attaque; on voit les places occupées par les deux rangs d'archers, les uns se servant de meurtrières pratiquées dans le hourd, les autres, des barbicanes fixes réservées dans les merlons.

attaqué, balayait le chemin de ses traits continus et forçait l'ennemi à rétrograder.

Aussi est-il commun de voir à cette époque une petite place pourvue de défenseurs résolus suffisamment approvisionnés soutenir un siège indéfiniment.

(A suivre)

ROGATIEU LE NAIL.

## CONCOURS

LYON

CONDUCTEUR AU SERVICE DE LA VOIRIE MUNICIPALE

(Résultats)

Six concurrents étaient en présence au concours qui a eu lieu à l'Hôtel de Ville, du 20 au 25 janvier dernier, pour un emploi de conducteur au service de la Voirie municipale. M. SABATIER, ayant réuni le plus grand nombre de points, a été déclaré admissible à cet emploi.

## CHRONIQUE SYNDICALE RÉGIONALE

VIENNE

La Chambre syndicale des Entrepreneurs en bâtiment de Vienne (Isère) vient de constituer son bureau de la manière suivante :

Président : M. TRABET, entrepreneur en plâtrerie ; vice-président : M. DURAND, entrepreneur en maçonnerie ; trésorier : M. CLAMARON, serrurier ; secrétaire : M. Jean JUNIQUE, menuisier.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — Les plans de la reconstruction du clocher Notre-Dame, à *Boury*, dressés par M. Ferret, architecte, ont été approuvés par la municipalité; le devis s'élève à 242.632 francs. — La municipalité d'*Oyonnax* a voté un emprunt de 160.000 francs, destiné à la construction d'un immeuble communal, pour y installer la Halle aux grains, les salles des Syndicats et des Sociétés.

DOUBS. — Prochainement seront mis en adjudication les travaux pour la construction d'un nouvel hôtel des postes, rue de la République, à *Besançon*, et dont les plans et devis ont été dressés par M. Forien, architecte dans cette ville.

HAUTE-SAVOIE. — Le Conseil municipal de *Thonon* a voté un emprunt de 544.500 francs pour faire face aux dépenses suivantes : Construction d'un collège, 240.000 francs; réfection de pavage des rues, 21.000 francs; prolongement du chemin de fer de la Corniche, 60.000 francs, et construction d'un hôtel des postes.

ISÈRE. — Le Conseil municipal de *Saint-Marcellin* a approuvé le devis concernant les constructions d'un branchement d'égout, d'un bassin au Champ-de-Mars et l'aménagement de deux chambres au groupe scolaire. Un projet de canalisation à la plaine a été mis à l'étude.

JURA. — Le Conseil municipal de *Dôle* vient d'approuver le rapport de sa Commission des travaux relatifs à l'aménagement de l'école des filles Jeanne-d'Arc.

PUY-DE-DÔME. — Les plans et devis pour la construction d'un groupe scolaire à *Biollet*, dressés par M. Secat, architecte, ont été approuvés; la dépense est évaluée à 33.000 fr.

SAVOIE. — Le Ministre de l'Instruction publique vient d'approuver les projets d'écoles mixtes dans la banlieue d'*Aix-les-Bains* : à Choudy, à Marlioz et à Lafin. L'adjudication des travaux aura lieu prochainement.

VAR. — Après une entrevue avec la délégation des propriétaires du quartier réservé, le Conseil général a décidé de reconstruire le Palais de Justice de *Toulon* sur les terrains offerts moyennant une somme de 1.240.000 francs.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Société Lyonnaise des Beaux-Arts.

Le Banquet d'inauguration du Salon, présidé par M. Nénot, membre de l'Institut, président de la Société des Artistes français, aura lieu le jeudi 20 février, à 7 heures précises, dans les salons Berrier et Milliet.

Le prix de la cotisation est fixé à 7 francs.

Les sociétaires et les artistes sont donc invités à souscrire et à retirer leurs cartes, à partir d'aujourd'hui, au Secrétariat du Salon, Palais Municipal, quai de Bondy, de 10 heures à 5 heures.

Le Salon de 1908 s'annonce comme un véritable succès, il comptera parmi les meilleurs organisés jusqu'à ce jour.

Les envois de Paris se composent de 260 œuvres choisies parmi les maîtres de toutes les écoles et dans les tendances les plus diverses. Nous citerons parmi les meilleures :

*Peintres et sculpteurs* : Aimé Moreau, Maignan, Rodin, Roll, Maxence, Commerre, Saint-Marceaux, Tattégain, Debat-Ponsan, Gagliardini, Vermare, Chorel, Etcheverry, Flan-drin, Larrivé, P.-A. Laurens, Chéca, etc., etc.

Parmi les Lyonnais : *Peintres* : Audras, Beauverie, Fonville, Saint-Cyr-Girier, Girin, Jacques Martin, André et Joseph Perrachon, Sarrasin, Sicard, Terraire, Tollet. — *Sculpteurs* : Aubert, Devaux, Dumas, Lamotte, Millefaut, Prost, Renard. — *Architectes* : Berger-Orsel, Amédée et Emmanuel

Cateland, J.-C. Cerdon, Dervieux, Donnaud, Jean Faure, Tony Garnier, Rogaien Le Nail, Joannès Mallet, Eug. Martin de Paris, R. Morel, Ant. Picard, J. Reynaud, Robert et Chollat. — La section des Arts décoratifs aura, cette année, une importance exceptionnelle.

**Banquet de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Lyon.**

Le jeudi, 27 février, à 7 heures, aura lieu, dans les salons Berrier et Milliet, 31, place Bellecour, le banquet de la Chambre syndicale des entrepreneurs de Bâtiment et de Travaux publics de Lyon et de la Région, et de la Fédération régionale de l'Est et du Sud-Est. La présence du Préfet du Rhône, de nombreuses notabilités et des présidents et délégués des Chambres syndicales adhérentes à la Fédération, donnera à cette fête un éclat tout particulier. Nombreux seront ceux qui, comme les années précédentes, viendront resserrer les liens de camaraderie qui doivent unir tous les entrepreneurs, et qui voudront affirmer, par leur présence, leur dévouement à l'idée syndicaliste, témoigner leur sympathie et leur gratitude à ceux qui sont à leur tête et s'occupent avec tant de dévouement de leurs intérêts collectifs. Les adhésions sont reçues au siège de la Chambre syndicale, 8, rue des Archers, à Lyon.

**Chambre syndicale de l'Ameublement de Lyon et de la Région.**

Bureau pour l'exercice 1908 :  
 Présidents d'honneurs : MM. SORNAY père, à Ecully ; DEVERAUX, rue de la République, 11.  
 Président : M. A. BASTET, rue Président-Carnot, 3.  
 Vice-président : M. DERVIEUX, rue Créqui, 207.  
 Trésorier : M. THIVEL, rue Molière, 64.  
 Secrétaire : M. GUINOCHE, rue Neuve, 17.

**Distinctions honorifiques.**

Viennent d'être nommés chevaliers du Mérite agricole : MM. CHOQUIN, architecte à Mâcon ; FERRIEU, ingénieur à Montluçon ; LAMAIZIÈRE, architecte à Saint-Etienne ; PATEU, entrepreneur de travaux publics à Besançon ; RIEU, architecte à Nîmes.

Les palmes académiques viennent d'être attribuées à M. H. REYDELLET, directeur de la Coopérative pour les vidanges, de la Chambre syndicale des propriétés immobilières, si utile aux propriétaires lyonnais.

**Tramways départementaux dans le Gers (Création d'un réseau).**

Le conseil général du Gers, dans sa session extraordinaire du mois de janvier 1908, a décidé, en principe, la création d'un réseau de tramways départementaux comprenant les lignes ci-après désignées :

1° Cazaudon-Aire ; — 2° Gimont-Saramon-Simorre, avec prolongement de Simorre à Masseube et de Simorre à Boulogne et raccordement de Saramon à Lombez et de Lombez à l'Isle-Jourdain ; — 3° Miélan-Plaisance-Riscle-Madiran (1) ; — 4° Miélan-Masseube ; — 5° Vic-Montesquiou-Mouclar ; — 6° Valence-Fleurance-Saint-Clar ; — 7° Condom-Lectoure-Mi-radoux-Saint-Clar ; — 8° Saint-Clar-Mauvezin-Cologne-Cadours avec prolongement de Saint-Clar à Valence-d'Agen ; — 9° Auch Crastes-Mauvezun.

Conformément aux décisions du conseil général, MM. les Entrepreneurs sont, dès à présent, invités à faire connaître les lignes de tramways qu'ils seraient disposés à accepter aux conditions suivantes :

1° Exécution des travaux sur série de prix avec maximum kilométrique ; 2° exploitation à leurs risques et périls ; 3° partage des bénéfices éventuels avec le département.

(1) Le Conseil général a décidé que l'étude d'une ligne Plaisance-Castellau-Madiran serait faite de concert avec les départements intéressés des Hautes et Basses-Alpes.

Toutes les propositions fermes devront, si possible, être présentées avant la session d'avril 1908. Elles devront être adressées à la Préfecture du Gers.

**Les habitations à bon marché à Avignon.**

M. Busquet, architecte diplômé du Gouvernement, a pris l'initiative de créer à Avignon une Société de Construction et de Crédit des habitations à bon marché. Cette nouvelle Société est destinée à prendre une grande extension dans cette ville et peut offrir d'assez importants débouchés aux fournisseurs lyonnais de produits de construction.

**Société des Architectes de la Loire.**

Le Bureau de la Société des architectes de la Loire est ainsi composé pour 1908 :

Président, M. BERNARD ; Vice-présidents, MM. L. LAMAIZIÈRE, PONTIGNAT ; Secrétaire, M. M. LAMAIZIÈRE ; Trésorier, M. RISPAL ; Conseillers, MM. DODAT, THIVET, DEVUNS.

**Société régionale des Architectes du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire.**

Président honoraire : M. GUIMBAL, à Issoire.  
 Président : M. SAUZET à Clermont-Ferrand.  
 Vice-président : M. MÉRIDIÈRE, à Clermont-Ferrand.  
 Trésorier : M. ROUCHON, à Clermont-Ferrand.  
 Secrétaire intérimaire : M. ROUCHON, à Clermont-Ferrand.

**Société amicale et syndicat des Architectes du Gard.**

Le nouveau Bureau est ainsi constitué pour 1908 :  
 Président : M. Max RAPHAEL.  
 Vice-présidents : MM. Léopold BALME, Louis POINSOT.  
 Secrétaire : M. Augustin BONFORT.  
 Trésorier : M. Emile TEISSIER.

**Terrain à bâtir.**

Plusieurs de nos lecteurs nous ont demandé de leur signaler les terrains susceptibles de convenir aux constructions de cité ouvrière, de villa ou d'usine industrielle. Nous apprenons la mise en vente en bloc d'un terrain de 5.380 m. 90 décimètres carrés, exempt des gros impôts de Lyon, situé chemin du Vinatier, limite de Bron-sous-Montchat, contigu à la Guillotière, et desservi par 5 lignes de tramways. Ce terrain, qui pourrait convenir à l'une des destinations ci-dessus, serait cédé à prix modérés. S'adresser à M. Glaise, 17, quai de Vaise, à Lyon.

**COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON**

14 Février 1908

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

		les 100 kg
Cuivre en lingots affiné . . . . .	172 50	175 »
— en planche rouge . . . . .	212 50	215 »
— — — jaune . . . . .	180 »	182 50
Etain Banka en lingots . . . . .	360 »	365 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	345 »	350 »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon . . . . .	43 »	45 »
— ouvré : tuyaux et feuilles . . . . .	48 »	49 »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	52 »	53 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .	72 »	73 »
— — — Autres marques . . . . .	69 »	70 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	150 »	» »
— laminé . . . . .	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	300 »	325 »
— laminé . . . . .	400 »	425 »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	23 »	24 »
Fer à double T, AO . . . . .	23 50	» »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus . . . . .	24 »	25 »
Mercure . . . . .	» »	» »

**DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR**

Du 24 Janvier au 6 Février 1908

LYON

Chemin de Montagny, 36. — Maison. — Propr., M. Roy. — Entr., M. Gacon.

Cours Gambetta, 60. — Bâtiment. — Propr., M. Planchat.

*Rue Boileau, angle rue Cuvier.* — Maison. — Propr., M. Latour. — Arch., M. Thoubillon.

*Rue Bonald, 1 bis.* — Exhaussement d'un bâtiment. — Propr., M. Mounier.

*Chemin des Pins, 72.* — Hangar. — Propr., MM. Descollonges et Augé.

*Rue Dumont-d'Urville.* — Immeuble. — Propr., Société civile. — Arch., M. Delorme.

*Rue Tête-d'Or, 52.* — Hangar. — Propr., M. Vivier.

*Route de Vienne, 98.* — Maison. — Propr., M. Caton. — Arch., M. Bernard.

*Gare de la Part-Dieu.* — Bâtiment. — Propr., Compagnie P.-L.-M. — Conducteur, M. Geoffroy.

*Chemin des Culattes.* — Hangar. — Propr., M. Weitz. — Entrepr., M. Bouchet.

*Chemin de Baraban, 14 18.* — Hangar. — Propr., M. Rébé

*Cours Gambetta, 196.* — Maison. — Propr., M. Sabatier.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Rhône.** — 7 février. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un bâtiment d'habitation pour les gardes du parc de la Tête d'Or. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie. Montant des travaux, 39.993 fr. 07. Pas de soumissionnaire. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente en fer. Montant, 6.324 fr. Pas de soumissionnaire. — 3<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie, canalisation. Montant, 4.545 fr. 05. Soumissionnaires : Association des ferblantiers zingueurs, prix du devis. MM. Pérignon, Vinet et Cie, 5 p. 100. — Ardin, 15 p. 100. — Clément, 5,40 p. 100. — Adjud., M. Pétavitt frères et Benassy, 5, rue Godefroy, à Lyon, 17 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 8.183 fr. 50. Pas de soumissionnaire. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 6.338 fr. 32. Soumissionnaires, Union Lyonnaise des entrepreneurs de plâtrerie et peinture, 5 p. 100. — MM. Taillardat, 9,15 p. 100. — Micheletti et Gonnetant, 8,10 p. 100. — Adjud., M. Seguin, 7, rue de la Martinière, à Lyon, 10,10 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — 10 février. — *Mairie de Villeurbanne.* — Entretien des chemins vicinaux. Montant des travaux, 30.000 fr. Cautionnement, 400 fr. Non adjugé.

**Haute-Loire.** — 2 février. — *Mairie de Salettes.* — Construction d'une école à Lherm. Montant, 10.009 fr. 80. Non adjugé.

**Haute-Loire.** — 6 février. — *Sous-préfecture d'Yssingaux.* — Construction de chemins vicinaux ordinaires. — 1<sup>er</sup> lot Mazet-Saint-Voy. Chemin n° 6, du Mazet à la gare du Chambon. Montant, 24.000 fr. Soumissionnaires : M. Robert, 10 p. 100 d'augmentation. — MM. Dumas, 3 p. 100. — Viallard Jean-Claude, 9 p. 100. — Viallard Jean-B., 2 p. 100. — Adjud., MM. Faurie et Guigon, à Fay-le-Froid, 15 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Saint-Didier-la-Séauve. Chemin n° 5, de Saint-Didier-la-Séauve au Prege. Montant, 21.000 fr. Soumissionnaires : M. Tavernier, prix du devis. — M. Viallard J.-B., 3 p. 100. Adjud., M. Peyrache, à Montfaucon, 6 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Saint-Julien-Molhesabate. Chemin n° 5, de Saint-Bonnet à Dunières. Montant, 21.000 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Villettes et Sainte-Sigolène. Chemins n°s 3, 2 et 5. Montant, 18.000 fr. 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lot non adjugés.

**Loire.** — 2 février. — *Mairie de Saint-Romain-d'Urfe.* — Construction d'une école de filles. Montant, 18.636 fr. 75. Soumissionnaires : MM. Brunelin-Veillas, 2 p. 100. — Brunelin-Brunelin, 3 p. 100. — Extrat, 4,50 p. 100. — Goutorbe-Lafay, 7 p. 100. — Adjud., M. Gattier, à Boën, 8 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 8 février. — *Préfecture.* — Lac du Bourget. Agrandissement du port de Bourdeau. Montant, 8.000 fr. Soumissionnaire : M. Basso, prix du devis. Adjud., M. Bédoni, à Chambéry, 4 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Gard.** — Vendredi 28 février, 10 h. — *Préfecture.* — Canal du Rhône à Cette. Exécution des garages, des rectifications de courbes et des élargissements : 1<sup>o</sup> entre les points 51 k. 750 et 55 k. 600 ; 2<sup>o</sup> entre les points 55 k. 213 et la limite du département sur une longueur totale de 5.940 m. Dragages et déblais à sec. Montant, 113.959 fr. A valoir, 11.051 fr. Total, 125.000 fr. Cautionnement, 3.600 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Denizet, ingénieur en chef, rue Séguier, 26 bis, à Nîmes. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (2<sup>e</sup> division) et de M. Picaud, ingénieur ordinaire, rue Séguier, 26 bis, à Nîmes.

**Haute-Loire.** — Mardi 25 février, 11 h. — *Mairie du Puy.* — Travaux de zinguerie pour la réfection d'une partie de la toiture du marché couvert. Montant, 4.315 fr. 56. Cautionnement, 240 fr. Dépôt des soumissions, au plus tard, la veille de l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

**Hérault.** — Dimanche 23 février, 2 heures. — *Mairie de Vendres.* — Travaux de canalisation. — Montant des travaux, 20.262 fr. A valoir, 1738 fr. Total, 22.000 fr. Cautionnement, 1170 fr. — Renseignements à la mairie.

**Hérault.** — Dimanche, 23 février, 3 heures. — *Mairie de Marseillan.* — Construction et couverture d'aqueducs. — 1<sup>er</sup> lot. Déblais et maçonnerie.

Montant des travaux, 16.423 fr. 92. Cautionnement, 800 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Béton armé. Mont. 18.675 fr. 80. Caut. 1.000 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication par l'architecte. — Renseignements à la Mairie.

**Isère.** — Samedi 29 février, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Tramway de Pont-de-Beauvoisin à Bonpertuis. Travaux de terrassements, ouvrages d'art et pose des voies, entre l'origine, à Pont-de-Beauvoisin et le terminus, à Bonpertuis, sur 26 k. 579 m. Terrassements. Montant, 72.088 fr. 06. Chaussées et caniveaux. Montant, 25.562 fr. 43. Ouvrages d'art. Montant, 43.744 fr. 35. Ballastage, pose des voies et d'appareils de changement de voies. Montant, 98.502 fr. 56. Total, 239.897 fr. 40. A valoir, 60.102 fr. 60. Total général, 300.000 fr. Cautionnement provisoire, 4 000 fr., définitif, 8.000 fr. Frais, 3.500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Rivoire-Vicat, inspecteur général, faisant fonctions d'ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Lesdiguières, 26, à Grenoble. Renseignements à la préfecture (2<sup>e</sup> division), ou dans les bureaux de M. Couturier, ingénieur ordinaire, rue Lesdiguières, 31, à Grenoble.

**Jura.** — Samedi 29 février, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux vicinaux et communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Chemin de grande communication n° 25, de Moretz à Oyonnax. Elargissement entre les points 24 kil. 126 et 24 kil. 208, au lieu dit « Les Douas », sur 82 m. Montant, 1.987 fr. 55. A valoir, 62 fr. 45. Total, 2.050 fr. Cautionnement, 70 fr. — 2<sup>e</sup> lot. La Chamusse. Construction d'une citerne avec conduite d'eau et reconstruction d'une citerne au hameau dit « Sur le Pré. » Montant, 4.462 fr. 67. A valoir, 537 fr. 33. Total, 5.000 fr. Cautionnement, 225 fr. Auteur du projet, M. Boisson, agent voyer à Saint-Laurent. — Visa par l'agent voyer d'arrondissement, pour le 1<sup>er</sup> lot, et par l'auteur du projet pour le 2<sup>e</sup> lot, huit jours avant l'adjudication. Les soumissions devront être déposées à la sous-préfecture, le 28 février, avant 5 heures du soir, ou parvenir par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du samedi. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Jura.** — Jeudi 5 mars. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Canal du Rhône au Rhin. — 1<sup>er</sup> lot. Elargissement et curage de la cuvette du bief n° 69-68 entre le pont de Saint-Ylie et l'écluse n° 68. Travaux à l'entreprise. Terrassements, 23.300 fr. Somme à valoir : 1<sup>o</sup> pour réfections diverses, 672 fr. 2<sup>o</sup> pour travaux imprévus, 2.028 fr. Total, 25.000 fr. Cautionnement provisoire, 800 fr., définitif, 800 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Remplacement des portes des écluses de prise d'eau n°s 61 bis et 60 bis. Travaux à l'entreprise. Ferronnerie, 9.803 fr. 90. Charpente en bois, 2.832 fr. 42. Total, 12 636 fr. 32. Somme à valoir : 1<sup>o</sup> pour épousements, 500 fr., 2<sup>o</sup> pour travaux imprévus, 1.263 fr. 68. Total général, 14.400 fr. Cautionnement provisoire, 420 fr., définitif, 420 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1<sup>o</sup> dans les bureaux de la préfecture (2<sup>e</sup> division), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir ; 2<sup>o</sup> dans les bureaux de M. Laureaux, ingénieur ordinaire, rue Morand, 6, à Besançon, de 8 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Loire.** — Dimanche 1<sup>er</sup> mars, 10 h. — *Mairie de Belleroche.* — Construction d'une école de filles. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, Maçonneries, ciments et pierre de taille. Montant des travaux, 10.300 fr. 97. Cautionnement, 600 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, menuiserie, serrurerie, toiture, zinguerie et mobilier scolaire. Montant des travaux, 12.393 fr. 26. Cautionnement, 800 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie et marbrerie. Montant des travaux, 2.271 fr. 45. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie ou chez l'auteur du projet, M. Barriquand, architecte, à Charlieu.

**Ministère de la Guerre.** — Mardi 10 mars. — *Mairie de Besançon.* — Service du génie. Chefferie de Besançon. Travaux d'entretien des bâtiments militaires et des ouvrages de fortifications pendant trois ou six années, de 1908 à 1913 inclus. — 1<sup>o</sup> Place de Besançon et camp de Valdahon. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, plâtrerie, pavages, etc. Montant des travaux, 60 000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Couverture en tuiles et ardoises, charpente, menuiserie et objets mobiliers en bois. Mont., 40.000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Couvertures métalliques, ferronnerie, serrurerie, quincaillerie, objets mobiliers en fer. Mont., 12.000 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Zinguerie, ferblanterie, cuivrierie, plomberie, fontainerie, fumisterie et poélerie. Mont., 10.000 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Vitrerie, peinture, tenture, godronnage et coaltarissage. Mont., 8000 fr. — 2<sup>o</sup> Place de Dôle. — 6<sup>e</sup> lot. Terrassements, etc. Mont., 9000 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Couverture en tuiles, etc. Mont., 9500 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Couvertures métalliques, etc. Mont., 1300 fr. — 9<sup>e</sup> lot. Zinguerie, etc. Mont., 5500 fr. — 10<sup>e</sup> lot. Vitrerie, etc. Mont., 600 fr. — Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la chefferie de Besançon, place de l'Etat-Major, et chez le casernier du génie à Dôle (quartier Bernard), où on peut en prendre connaissance. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard, le 22 février (midi). — Pour tous autres renseignements, consulter les affiches.

**Ministère de la Guerre.** — Jeudi 5 mars. — *Mairie de Briangon.* — Service du génie. Travaux pour l'adduction des eaux de la Guisanne aux établissements militaires de Sainte-Catherine, pendant l'année 1908. — Lot unique. — Terrassements, pavages, maçonneries, crépis, enduits, cloisons, dallages, menuiserie, ferronnerie. — Montant des travaux, 26.000 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 20 février. — Renseignements à la chefferie de Briangon, rue de la Caserne (caserne B).

**Ministère de la Guerre.** — Samedi 14 mars. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Service de l'artillerie. Travaux à exécuter pour l'amélioration des conditions hygiéniques de l'atelier d'outillage de la manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie. Mont., 3870 fr. 25. — 2<sup>e</sup> lot. Couverture et zinguerie. Mont., 3408 fr. 35. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente en fer. Mont., 3696 fr. 30. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie et serrurerie. Mont., 1981 fr. 40. — 5<sup>e</sup> lot. Peinture et vitrerie. Mont., 1309 fr. 25. — 6<sup>e</sup> lot. Déplacement et modification d'une conduite de vapeur. Mont., 378 fr. — Montant total des

travaux, 14.643 fr. 55. — Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, où on peut en prendre connaissance. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 6 mars. — Pour tous autres renseignements, consulter les affiches.

**A. REY & C<sup>o</sup> Imprimeurs-Éditeurs**  
4, rue Gentil, LYON

7<sup>e</sup> Année 1908

## Revue d'Histoire de Lyon

Directeur : **S. CHARLÉTY**  
Professeur à la Faculté des Lettres

Sommaire du t. VII, fascicule I.

Ph. FABIA, Claude et Lyon. — F. DUTACQ, Documents inédits sur l'histoire des clubs et des Sociétés secrètes de Lyon pendant les mois de septembre et d'octobre 1848. — P. GONNET, Les Cent-Jours à Lyon. — Délibération de la communauté de Bressieux (27 mars 1789). — Bibliographie. — Chronique.

Six Fascicules par an, formant un beau Volume in-8° illustré de 500 à 520 pages

ABONNEMENT : 12 francs PAR AN

Les premières Années, également en vente au prix de 12 francs, ont été honorées d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique

### SPECTACLES

**GRAND-THÉÂTRE** Dimanche 16, matinée à 1 h. 1/2, *Madelaine*, l'œuvre de haute inspiration musicale de V. Neuville. Le spectacle sera terminée par *les Noces de Jeannette*. —

A 8 heures, pour les représentations de M<sup>me</sup> Lise Landouzy, *Manon*. — Lundi, relâche. — Mardi, seconde et irrévocablement dernière représentation de Duc, de l'Opéra, *Messaline*, d'Isidore de Lara. — Location ouverte. Téléphone 9-60.

**CÉLESTINS** Tous les soirs, à 8 h. 1/2, la *Revue des Célestins*, le great-event de la saison, avec ses mirifiques défilés : Le Bois blanc, les Provinces Françaises, l'Armée Anglaise et ses originaux uniformes écossais ou hindous. En présence du grand nombre de demandes dès aujourd'hui le public aura à sa disposition — au bureau de location — les feuilles pour toute la semaine prochaine jusques et y compris celles du dimanche 23 février. Pour permettre au public de l'extérieur de reprendre les trains du soir, la *Revue des Célestins* commencera exactement dimanche à 2 heures et à 8 heures.

**NOUVEAU-THÉÂTRE** La tournée Gervais a été très bien accueillie au Nouveau Théâtre, dans sa première représentation de *Sous l'Épaulette*. M<sup>lle</sup> Dionne, MM. Gervais, Bureau-Landet et Paul Sarborg ont été plusieurs fois rappelés. Dimanche *Sous l'Épaulette* sera donnée en matinée et en soirée et certainement devant des salles comblées.

**CASINO-KURSAAL** Tous les soirs programme attrayant avec Noblett, les Noiset's, Tack, Nill-Gribb's, Marguerite Dacey, Abeylard, etc. Le spectacle est terminé par *Coco Chéri* pièce à grand spectacle en 4 tableaux pour les représentations de M<sup>lle</sup> Lucette de Verly, de M. Batreau, de M<sup>lle</sup> Debarry, 100 costumes nouveaux.

**HORLOGE** Voulez-vous de la gaieté, de l'entrain, du comique, allez à l'Horloge voir et entendre l'inénarrable pièce-bouffe *Tout à la Femme!* C'est une amusante fantaisie-opérette qui attirera tout Lyon à l'Horloge. Partie de Concert très artistique, avec de joyeux comiques et de talentueuses chanteuses. Dimanche, matinée.

**SCALA** La revue de la Scala, *C'est gentil d'être venu*, est un gros succès. *C'est gentil d'être venu* est une revue charmante et ses interprètes, conduits par M<sup>lle</sup> Clo d'Avril et M. Gérald, se montrent pleins de vaillance. Les décors sont intéressants et les costumes dus à M<sup>me</sup> Rasimi d'une rare élégance.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 48011

Tirage : 31 OCTOBRE 1908

**LOTÉRIE**  
DE

Le Billet : 1 FRANC

# L'ŒUVRE ANTI-TUBERCULEUSE

Autorisée par la Chambre des Députés et par Arrêté du Ministre de l'Intérieur

Siège Social à NANTES, (5 rue Boileau)

434 lots  
en espèces  
pour

**200.000 FRANCS**

1<sup>er</sup> Gros lot : 100.000 fr. — 2<sup>e</sup>, 25.000 fr. — 3<sup>e</sup>, 10.000 fr.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE Fournier, 14, rue Confort, Lyon, dépositaire général pour la Région, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0.15 pour 5 billets.

## FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

### ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urnoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseries. Ardoises.

### SOL SANS JOINTS

CHEYA. — Paul JACCAUD, 49, rue de la République, Lyon.

### CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenonle. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

### PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

### CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRÈRES, (succursale) Jean-Claude PROST, succursale, à la Tour-de-Saivagny (Rhône), Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

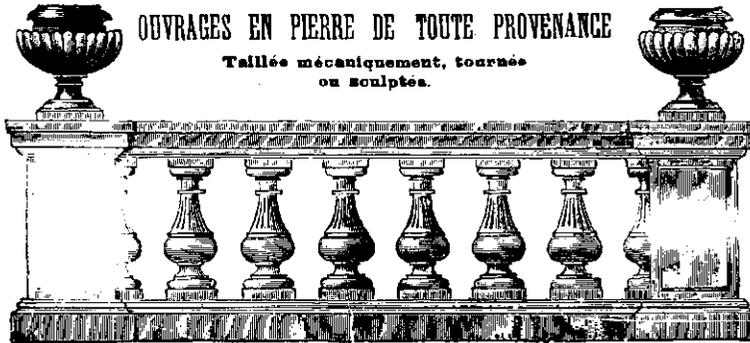
FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseries, Ardoises.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

**BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)**

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant



OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées  
ou sculptées.

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

## AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

DÉPOT : Rue Grolée, 22 (angle Rue Childebert)

**TEINTURE**

**LYON**

**DÉGRAISSAGE**

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

**L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT**

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.



**STOPPAGE ET DELUSTRAGE**



ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 3 HEURES

**CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE**

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

**21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE**

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

**CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE**

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

**C. DREVET & FILS**

CONSTRUCTEURS

**63, Rue de la Villette, LYON**

*Demandez partout l'ÉLIXIR SAINT-PIERRE*

Liqueur de Table de première marque.

BIEN EXIGER LA MARQUE

## Le Meilleur Préservatif

contre l'afflux

des eaux souterraines

et l'humidité des murs

est

L'ÉMULSION DE

## Bitume Wunner

BREVETÉE

pour l'obtention de mortiers hydrofuges

Wunner'sche Bitumen - Werke, G. m. b. H.

Unna-en-Westphalie (Allemagne)

AGENT GÉNÉRAL :

**P. SAVIGNY, Ingénieur-Chimiste**

3, place Meissonier, à LYON

## L. Poncet & L. Lacroix

ANCIENNES MAISONS

**CHOLET & REZARD et CHARGNIOUX**

31, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

TELEPHONE 3-81

MARSEILLE, Allée des Capucines, 47

**ENTREPRISE GÉNÉRALE  
D'INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES**

Lumière, Sonneries

TÉLÉPHONES, PARATONNERRES

Personnel de choix pour installation  
de Châteaux, Villas, Hôtels, Appartements

Études, Devis sur demande de MM. les Architectes

## PAUL JACCAUD

Bureau Technique

**BÉTON ARMÉ**

Système de Vallière

Brevet Français 305,112, S. G. D. G.

**SOL SANS-JOINTS "CHEYA"**

DÉPOSÉ

**Fosses et Epurateurs Septiques**

SYSTÈME JACCAUD BREVETÉ

PROJETS ET DEVIS GRATUITS

49, Rue de la République, 49

**LYON**

Usine : Route de Genas